



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 78500

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) à l'égard des dispositions envisagées en vue de confier aux préfets la responsabilité de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. L'UNAF fait valoir que les allocations familiales doivent rester un outil de compensation des charges de famille et non devenir un moyen de récompenser les bons parents. Elle souligne qu'il existe déjà un arsenal de mesures pour lutter contre l'absentéisme scolaire et qu'il serait judicieux de commencer par les évaluer et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces mesures sont peu utilisées, plutôt que d'envisager dans l'urgence et sans concertation des dispositions qui ont été écartées par le passé et qui risqueraient d'aggraver les difficultés des familles concernées sans pour autant atteindre l'objectif recherché. L'UNAF préconise pour sa part un dépistage précoce de l'absentéisme scolaire assorti d'un meilleur accompagnement au plus près du terrain. Il souhaiterait connaître sa position à l'égard des arguments et des propositions de l'UNAF.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78500

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5179

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)